

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
 dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 19 juin 1910, M. Jacques-Emile de Loth, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, est nommé, pour trois ans, Maire de la Ville de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 20 juin 1910, M. Suffren Reymond, avocat, conseiller communal, est nommé, pour trois ans, premier Adjoint au Maire de la Ville de Monaco.

Par Décision Souveraine en date du 14 juin 1910, M. Charles Bronfort, bijoutier-joaillier à Monaco, a été nommé fournisseur-breveté de S. A. S. le Prince.

PARTIE NON OFFICIELLE

S. A. S. le Prince Albert I^{er} ayant été invité par le Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles à faire une Conférence sur l'Océanographie dans la salle des fêtes de l'Exposition, a daigné se rendre à cette invitation et, accompagné de M. le lieutenant de vaisseau Bourée, Son aide de camp et de M. Jaloustre, chef de Son Cabinet civil, a quitté Paris le samedi 18 juin, à 8 heures 10 du matin, et est arrivé à Bruxelles à midi 20.

Bien que Son Altesse eût manifesté le désir de garder l'incognito, S. M. le Roi des Belges, accompagné du baron Buffin, officier d'ordonnance, a tenu à donner au Prince une marque particulière d'affectueuse estime en allant Le recevoir Lui-même à la gare du Midi.

A la descente du train, les deux Souverains ont échangé une cordiale poignée de main. Puis, de part et d'autre, ont eu lieu les présentations.

Sur le quai, le Prince a été salué par M. le baron Janssen, président du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles ; M. Henry Carton de Wiart, président du Groupe des conférences ; M. Robyns de Schneidauer, chargé d'affaires honoraire, consul général de la Principauté ; M. Victor-Auguste Robyns de Schneidauer, vice-consul, commissaire général adjoint de la section monégasque à l'Exposition ; M. Lasson, secrétaire général.

Le Roi et le Prince se sont ensuite dirigés vers la sortie au milieu d'une foule sympathique et se sont rendus en automobile au château royal de Lacken où Son Altesse, qui doit être l'hôte de Leurs Majestés pendant tout Son séjour, a été reçue par S. M. la Reine Elisabeth.

Le Roi a ensuite remis à S. A. S. le Prince le Grand Cordon de l'Ordre de Léopold. Le Prince a, de Son côté, remis à S. M. le Roi la Grand Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Son Altesse a ensuite déjeuné avec le Roi et la Reine.

Le soir, le Président du Comité exécutif de l'Exposition et la baronne Janssen ont donné en leur hôtel un dîner en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert I^{er}.

Parmi les convives, il convient de signaler MM. les ministres Davignon et Hubert ; M. Beer-naert, ministre d'Etat ; M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français ; M. de Escorriaza, commissaire général du Gouvernement espagnol ; le duc d'Ursel ; M. Max, bourgmestre de Bruxelles ; M. Beco, gouverneur du Brabant ; M. Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles ; M. Meyer, conseiller privé de S. A. S. le Prince de Monaco ; M. Bourée, aide de camp de Son Altesse Sérénissime ; M. Jaloustre, chef du Cabinet civil du Prince ; M. Camille Blanc, commissaire général de l'Exposition de Monaco ; M. Lasson, secrétaire général du Commissariat de l'Exposition de Monaco ; le comte van der Burch ; M. Keim ; M. Dupret ; M. le lieutenant général Donny, vice-président de la Société belge d'Etudes coloniales ; M. Sauveur, membre du Conseil de surveillance du Musée général d'Histoire naturelle ; le baron Empain, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Exposition ; M. Gilson, président de la Société royale de Zoologie ; M. Carton de Wiart, président du Groupe des congrès et conférences ; M. Maurice Lemonnier ; M. Godefroid, secrétaire des commandements de S. M. le Roi des Belges ; M. Robyns de Schneidauer père, consul général de Monaco en Belgique ; M. Robyns de Schneidauer fils, commissaire général adjoint de l'Exposition de Monaco ; le baron de Borchgrave, président de l'Académie de Belgique ; le baron Casier, consul de Monaco à Gand ; les représentants des principales Sociétés savantes de Belgique et les hauts fonctionnaires de l'Exposition.

Le baron Janssen a porté la santé du Prince de Monaco et L'a remercié de l'honneur qu'il faisait à l'Exposition en consentant à venir y donner une conférence et en voulant bien faire part, Lui-même, au public belge, des résultats de Ses travaux scientifiques.

Le Prince a remercié le baron Janssen de ses aimables paroles. « Je suis, a ajouté Son Altesse « Sérénissime, particulièrement heureux de donner à la Belgique, dont le peuple est si travailleur, un aperçu de la science qui m'est chère et « qui m'a fait aimer de plus en plus la mer. « L'Océan m'attire et m'attirera toujours. Je « réponds aux éloges que m'a adressés le baron « Janssen en levant mon verre au progrès qui, je « l'espère, ne s'arrêtera jamais dans ce pays, que « j'aime de tout mon cœur. »

Au moment où les convives se sont levés de table, l'orchestre a joué l'Hymne monégasque.

A 10 heures et demie, le Prince a pris congé du baron et de la baronne Janssen en leur exprimant Ses remerciements pour les heures charmantes qu'il venait de passer chez eux.

Le lendemain dimanche, Son Altesse a assisté au dîner de gala offert par LL. MM. le Roi et la Reine en l'honneur de M. Blancas, ministre de la

République Argentine, et de M. Luis Garadelli, ministre de l'Uruguay, récemment accrédités en Belgique.

Parmi les autres invités de Leurs Majestés, il faut citer en particulier : M. Palacios Costa, secrétaire de la Légation de la République Argentine ; le colonel Eduardo P. Villarruel et M^{me} Villarruel ; M. Aurelio Arocena, qui remplissait les fonctions de Chargé d'affaires de l'Uruguay ; le lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp de S. A. S. le Prince de Monaco ; M. Jaloustre, chef du Cabinet civil de Son Altesse ; M. Robyns de Schneidauer, chargé d'affaires honoraire, consul général de Monaco ; M. Blanc, commissaire général de l'Exposition de Monaco à Bruxelles ; M. Davignon, ministre des affaires étrangères ; le comte Jean de Mérode, grand maréchal de la Cour, ainsi que les principaux personnages politiques et les grands dignitaires de la Cour.

Le lundi, à 10 heures et demie, S. A. S. le Prince, accompagné de M. le commandant d'Outrepoint, officier d'ordonnance de S. M. le Roi, de MM. le lieutenant de vaisseau Bourée et Jaloustre, s'est rendu à l'Exposition où il a été reçu par le duc d'Ursel, commissaire général de la section belge ; le baron Janssen ; le comte Van der Burch ; M. Keym ; M. Storms, secrétaire général de la section belge ; le docteur Godineau, consul de Belgique à Monaco.

Son Altesse Sérénissime s'est rendue d'abord au pavillon monégasque, qu'elle a visité en détail sous la conduite de M. Camille Blanc, commissaire général de la Principauté près l'Exposition ; Robyns de Schneidauer fils, commissaire général adjoint ; Lasson, secrétaire du Commissaire général ; de Castro, secrétaire du Comité d'organisation.

Au cours de la visite, le Prince a remis la croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Charles à MM. Robyns de Schneidauer fils, Lasson, de Castro, Edm. Patris, président adjoint du syndicat de la presse belge, Chambon, entrepreneur du pavillon monégasque.

A l'occasion de cette visite, le Prince a tenu également à reconnaître le talent des deux architectes du pavillon en conférant la croix d'officier de l'Ordre de Saint-Charles à M. François Médécin et la croix de chevalier à M. Eugène Marquet.

En quittant l'exposition monégasque, Son Altesse Sérénissime a traversé la section française dont MM. Chapsal et Dedet Lui ont fait les honneurs.

Son Altesse et Sa suite sont ensuite rentrés déjeuner au Palais de Laecken.

Le soir, à 8 heures et demie, a eu lieu dans la grande salle des fêtes la Conférence donnée par Son Altesse Sérénissime sur l'Océanographie.

Au premier rang des auditeurs se trouvaient LL. MM. le Roi et la Reine, dont l'arrivée a été saluée d'unanimes acclamations.

Les Souverains, qui ont été reçus par le baron Janssen, M. Keym, M. Carton de Wiart, président, et M. H. Davignon, secrétaire ; MM. Prins

et Laneau, membres du Comité des conférences, avaient tenu à accompagner le Prince de Monaco.

MM. les ministres Davignon et Hubert, ainsi que M. le bourgmestre Max, assistaient également à cette soirée.

La salle qui ne contient pas moins de 2.500 places était absolument comble. Tous les corps savants de Belgique étaient représentés.

L'estrade dont le Prince Albert gravit les degrés aussitôt après l'arrivée des Souverains belges, est ornée de l'écusson des Grimaldi et de drapeaux monégasques.

C'est M. H. Carton de Wiart, président du groupe des conférences, qui a présenté à l'assemblée l'éminent conférencier.

Léopold II, dit-il, prononça un jour cette parole qui chez nous n'a pas été pleinement comprise :

« Un pays, disait-il, n'est jamais petit quand il a la mer pour frontière. »

A cette parole, Votre Altesse Sérénissime donne depuis plus de vingt-cinq ans une saisissante réalisation.

Depuis plus de vingt-cinq ans, par Ses nombreuses croisières, poursuivies avec tant d'énergie, de persévérance et de méthode, Votre Altesse Sérénissime a vu grandir le renom de Son antique maison en même temps qu'elle a merveilleusement élargi le domaine d'une jeune science....

Le siècle où nous vivons ne s'accommode plus de fables ou de légendes. Et, d'autre part, voici que toute la surface de notre planète nous est révélée, ou peu s'en faut.

Mais il reste à découvrir ce globe en ses hauteurs et ses profondeurs. Les abîmes d'au-dessous et les abîmes d'au-dessus demeurent pleins de mystère. Ce sont ces abîmes que Votre Altesse Sérénissime a pris à tâche d'explorer.

Notre pays s'est associé à l'entente internationale, née des conférences de Stockholm en 1899 et de Christiania en 1901 pour l'étude des mers septentrionales. Et notre participation à la science océanographique ne pourra que s'accroître sous les auspices de notre Roi, qui a prouvé même avant Son avènement au trône, le vif intérêt qu'Il porte aux choses de la mer. Et comment cette participation ne serait-elle pas encouragée aussi par la bienveillance d'une Reine qui a connu l'amour de la science dès Son plus jeune âge auprès d'un Prince qui fut un savant éminent et un noble serviteur de l'humanité ?

En acceptant avec cette noble simplicité la demande que nous Lui avons faite d'honorer la tribune de l'Exposition de Bruxelles, Votre Altesse Sérénissime a voulu sans doute nous rendre de plus en plus attentifs aux problèmes scientifiques qui La passionnent.

De vifs applaudissements associent l'assemblée entière aux sentiments exprimés par l'orateur.

Le Prince Se lève ensuite au milieu d'un profond silence et, pendant plus de deux heures, avec la grande autorité de Sa parole et de Son savoir, développe devant Son illustre auditoire les résultats de Ses recherches océanographiques.

Son Altesse exprime d'abord la joie qu'Il éprouve à venir en Belgique pour y parler d'océanographie. Il n'oublie pas Ses origines qui Le rapprochent de ce pays comme d'une seconde patrie. D'autre part, dit-Il, une culture générale et une intelligence pratique placent le peuple belge assez haut dans l'humanité moderne pour que les serviteurs de la science éprouvent une grande satisfaction à l'entretenir de progrès et de travail.

Le Prince adresse ensuite à Leurs Majestés l'expression de Sa gratitude pour le caractère particulièrement élevé que donne à cette conférence la présence d'un Souverain laborieux dont la compétence peut s'étendre sur un grand nombre de questions.

Abordant le sujet de Sa conférence, Son Altesse Sérénissime montre l'importance de l'océanographie qui se trouve, dit-Il, à la base de toutes les autres études scientifiques et qui ouvre des voies nouvelles à l'industrie.

Il rappelle l'intérêt que les divers Gouvernements ont attaché à la science nouvelle et, en particulier, l'expédition de la *Belgica* sous le commandement de Gerlache.

Le Prince expose ensuite, de la façon la plus attrayante, les résultats de Ses études sur les courants et montre l'influence de l'océanographie sur la géologie, la biologie, la bactériologie.

L'adaptation si parfaite de tous les animaux que l'on rencontre dans les conditions de vie les plus diverses, prédispose l'esprit à suivre la voie indiquée par le génie de Lamarck et de Darwin ; d'autre part, l'étude de l'infinité des êtres marins conduit à penser que la mer a été le lieu d'origine des premiers organismes, en un mot, qu'elle a été le « berceau de la vie ».

Son Altesse aborde ensuite l'étude de la haute atmosphère, poursuivie avec le concours du professeur Hergesell, et rappelle les travaux cartographiques qu'Il a poursuivis au Spitzberg, ainsi que la carte bathymétrique qu'Il a établie il y a quatre ans.

Enfin, le Prince expose la pensée qui a présidé à la fondation de l'Institut Océanographique de Paris et du monumental Musée Océanographique de Monaco.

Il y a aujourd'hui, dit en terminant le Prince, devant la grande mer dont la profondeur enfanta la vie et dont la surface reflète l'immensité de l'univers, un asile pour les travailleurs qui veulent, dans toute l'indépendance de leurs conceptions, s'élever par l'étude au-dessus des vaines querelles issues des luttes primitives pour l'existence.

Une ovation unanime et prolongée salue cette péroraison et témoigne à l'illustre Conférencier de l'intérêt avec lequel ont été suivies Ses savantes explications que complétaient de nombreuses projections lumineuses.

A l'issue de la conférence, Son Altesse Sérénissime a reçu les félicitations de LL. MM. le Roi et la Reine, ainsi que des notabilités présentes.

Le Prince a ensuite regagné avec Leurs Majestés le Château de Laecken.

Son Altesse Sérénissime a quitté Bruxelles le mardi matin à 9 heures 55 et s'est rendue à Anvers. Le Prince a été accompagné à la gare par le commandant d'Outrepoint et salué à Son départ par le baron Janssen, président du Comité exécutif de l'Exposition.

A Anvers, Son Altesse a été priée par le Directeur de visiter le beau jardin zoologique de cette ville. Le Prince, qui a été guidé dans Sa visite par le Directeur, M. Lhoest, s'est particulièrement intéressé à la grande volière et à l'aquarium en construction, et s'est montré très satisfait.

Son Altesse est ensuite montée à bord de Son yacht *Princesse-Alice* et a quitté le port d'Anvers, se rendant à Kiel.

S. A. S. le Prince a daigné participer à l'Exposition de sport et de tourisme, organisée à Bergen (Norvège), par l'envoi d'une carte de la côte ouest du Spitzberg, de la partie nord du Foreland à la baie Magdalena, et d'une carte contenant quatre mouillages à la côte ouest du Spitzberg.

Le jury de l'Exposition a reconnu l'intérêt scientifique tout particulier de ces documents en décernant le prix d'honneur à Son Altesse Sérénissime.

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

En vertu de l'Ordonnance Souveraine du 7 mai 1910 et conformément à l'Arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général du 20 juin suivant, des élections complémentaires ont eu lieu dimanche dernier à l'effet d'élire un conseiller communal. M. Médecin Henri, propriétaire, a été élu par 217 voix sur 391 votants.

Dans sa première séance, le Conseil Communal a procédé à l'élection du 2^e et du 3^e adjoint dont la nomination lui a été confiée par Son Altesse Sérénissime. M. le docteur Marsan et M. François Médecin, architecte ont été élus.

Ce matin, S. Exc. le Gouverneur Général, accompagné de M. le Secrétaire Général, s'est rendu à la Mairie pour procéder à l'installation solennelle du Conseil Communal.

Son Excellence a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Maire,
Messieurs,

Au nom de S. A. S. le Prince de Monaco, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue, en même temps que j'adresse à tous Ses plus sincères félicitations.

Vous venez de trouver dans l'inépuisable bonté de Son Altesse Sérénissime la réalisation de votre vœu le plus cher, et vous voilà réunis aujourd'hui dans la maison commune, appelés par la confiance de vos concitoyens.

Votre ardent désir de collaborer aux intérêts de la Commune et votre volonté d'assurer le bien-être général nous sont un sûr garant des efforts que vous saurez produire avec la seule satisfaction du devoir accompli.

A ce propos, vous n'oublierez certainement pas, Messieurs, qu'on ne peut mesurer sagement l'étendue de son droit que si l'on a la juste et absolue conscience de son devoir.

Ces deux mots se complètent et se fortifient.

A les isoler systématiquement, ils perdent toute signification.

Et c'est avec l'unique volonté de bien faire et dégagé de toutes préoccupations extérieures, nous en sommes certains, que vous allez étudier les questions si intéressantes que Son Altesse Sérénissime a daigné vous soumettre au début même de votre installation.

En effet, Son Altesse Sérénissime a décidé, entre autres choses, qu'un bureau des travaux communaux soit incessamment créé.

Ce bureau établira au point de vue technique les travaux que le Conseil jugera utiles au bien-être du pays et pour lesquels des crédits lui seront ouverts par le Prince après leur acceptation.

C'est ainsi que, déférant au désir de Son Altesse, votre première étude portera sur l'amélioration du quartier de la Condamine, en vous préoccupant non seulement de l'esthétique qui fait la joie des yeux, mais encore de l'hygiène générale indispensable à un pays aussi hospitalier que la Principauté.

En ce qui nous concerne, nous saurons faire le meilleur accueil à une collaboration dont nous apprécierons tout le prix, parce que nous ne doutons pas qu'elle n'aura comme objectif que le juste et le bien.

M. le commandeur de Loth, maire de Monaco, a répondu en ces termes :

Monsieur le Gouverneur Général,

Nous remercions Votre Excellence des communications qu'elle a eu la bonté de nous faire de la part de Son Altesse Sérénissime. Elles nous sont déjà précieuses en passant par la bouche du Chef de Son Gouvernement qui, à juste titre, a la confiance du Souverain, qui nous a donné des preuves de son esprit de conciliation et qui ayant donné ailleurs, dans les postes élevés qu'il a occupés, la mesure de ses hauts mérites, peut compter sur notre respectueuse déférence et sur nos bonnes volontés.

Son Altesse Sérénissime a, en effet, exaucé généreusement les vœux qui Lui ont été adressés. Aussitôt l'Ordonnance rendue, tout a été parfaitement réglé ; les opérations électorales ont été effectuées avec un ordre, un calme admirables, sans qu'il y ait eu le moindre petit incident. Les membres du nouveau Conseil Communal ont été élus et Votre Excellence va installer la nouvelle Municipalité.

Les élus vous prient, Excellence, de vouloir bien exprimer à notre Auguste Souverain leur profonde gratitude pour Son acte généreux et paternel, en L'assurant de leur respectueux et entier dévouement et de leur inaltérable fidélité.

M. Reymond et moi sommes aussi infiniment reconnaissants envers le Prince, qui, dans Sa haute bienveillance, comme marque de Son estime, a daigné nous confier les postes de Maire et d'Adjoint.

Nous serons heureux, tous ici, de travailler avec

ardeur pour le bien public et, unis dans un même sentiment de dévouement et de désintéressement, d'accomplir notre tâche, persuadés que Votre Excellence voudra bien nous aider de ses bons conseils et de ses précieux encouragements.

Nous vous prions, M. le Gouverneur Général, d'agréer l'hommage de notre bien respectueux dévouement.

Son Excellence déclare alors le nouveau Conseil Communal installé.

M. le Maire a ensuite prié S. Exc. le Gouverneur Général de vouloir bien faire parvenir à S. A. S. le Prince le télégramme suivant :

Le Maire et les élus ont l'honneur d'exprimer à Votre Altesse Sérénissime leur profonde gratitude pour Son acte généreux et paternel, en L'assurant de leur respectueux et entier dévouement et de leur inaltérable fidélité.

La séance a été close aux cris de : « Vive le Prince Albert ! »

S. Exc. le Gouverneur Général a quitté aujourd'hui la Principauté pour prendre son congé annuel.

L'amiral Hautefeuille qui est monté dans le rapide de 2 heures 6 a été salué sur le quai de la gare par les hauts fonctionnaires et chefs de service et par plusieurs amis personnels.

Pendant l'absence du Gouverneur Général, l'interim sera assuré par M. le Secrétaire Général.

Les membres du nouveau Conseil Communal se sont rendus mercredi à la Mairie pour féliciter M. de Loth de sa nomination aux hautes fonctions de Maire de la Ville de Monaco.

M. le Commandeur de Loth a exprimé ses remerciements à MM. les Conseillers Communaux et les a assurés de tout son dévouement à l'œuvre qu'ils sont appelés à poursuivre d'un commun accord pour le bien du pays.

M. Suffren Reymond, premier adjoint, a été également l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de la population monégasque. Une sérénade lui a été donnée à son domicile. M. Reymond a remercié en termes chaleureux et a offert un vin d'honneur dans un établissement de la place d'Armes.

Samedi soir, a eu lieu à l'hôtel Bristol un banquet offert par les notabilités de la Colonie Italienne à M. le Consul d'Italie à Monaco, à l'occasion de sa nomination d'officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Des toasts ont été portés par M. Davico, président, et Castellazzi, vice-président du Comité de Bienfaisance de la Colonie.

M. le chevalier Rosset a répondu dans les termes les plus aimables et les plus heureux.

Un télégramme de respectueux dévouement a ensuite été adressé à Son Altesse Sérénissime.

Les deux prochaines séances mensuelles du Comité des Travaux Publics sont fixées exceptionnellement au vendredi 8 juillet et au vendredi 19 août. Les réunions ultérieures viendront à leur date normale (premier vendredi de chaque mois) à partir du 7 octobre, celle du mois de septembre étant supprimée.

Le service médical sera assuré pendant le mois de juillet par les docteurs Taxil, Von Hahn et Bosio.

Les membres de la Maîtrise de Monaco ont donné, jeudi soir, un concert sur invitations en l'honneur de leur éminent maître de chapelle, M. le chanoine Perruchot. S. G. M^{gr} du Curé avait accepté la présidence d'honneur de cette réunion.

Le programme de musique religieuse, de la plus haute tenue artistique, a été exécuté avec

la profonde compréhension, le vif sentiment que le vibrant et noble artiste qu'est le maître de chapelle de la Cathédrale a su inculquer à ses chanteurs.

La Société Chorale l'Avenir s'est réunie mercredi soir devant le domicile de son président, M. Félix Gindre, dont c'était la fête patronale, afin de lui offrir une sérénade.

La Société l'Estudiantina Monégasque a donné, jeudi soir, au kiosque de la place d'Armes, un concert qui a été très goûté.

EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Voici les épreuves qui ont été imposées aux candidats au certificat d'études primaires :

Dictée.

Soyons francs. — Est-il rien de plus séduisant qu'un visage ouvert, des yeux qui regardent bien en face, des allures franches et cordiales ? On peut, assurément, être sincère et commettre des fautes ; la sincérité ne préserve pas l'écolier de la dissipation, de la paresse, de la mauvaise volonté. Il y a des enfants très sincères qui désobéissent à leurs parents et qui font enrager leurs maîtres. Mais la franchise est une qualité si aimable, que l'enfant, qui a convenu de ses torts et qui s'est accusé lui-même de bonne grâce désarme souvent la sévérité. On a envie de lui pardonner quelque chose. On se sent pour lui autant d'indulgence que le menteur inspire d'aversion.

Dites toujours la vérité, mes enfants ; cette habitude, que vous aurez contractée de bonne heure, vous suivra toute votre vie et vous mettra en paix avec votre conscience. Vous y aurez gagné en même temps l'estime de tout le monde ; vous marcherez entourés de confiance, de sympathie et d'affection.

QUESTIONNAIRE. — Quelle est l'étymologie du mot « désarmer » ? Indiquer quelques mots provenant de la même racine.

Que signifient ces mots : « Inspirer de l'aversion, que vous aurez contractée » ; comment l'orthographiez-vous ; quelle est la règle et pourquoi ?

Analyser cette phrase : « Vous y aurez gagné en même temps l'estime de tout le monde. »

Problèmes.

Une personne possède 1.526 francs. Si elle place cette somme à la caisse d'épargne, il lui sera payé 3 % d'intérêt. Si elle achète des obligations du Crédit Foncier à 380 fr. l'une, chaque obligation lui donne un revenu net de 11 fr. 45. Quel est le placement le plus avantageux et combien donnera-t-il de plus par an ?

Un ouvrier, qui gagne 3 fr. 25 par jour et dépense 13 fr. 75 par semaine, travaille 300 jours par an. Dites ses économies pour un an et ce que ces économies d'un an rapporteront au bout de 9 ans, placées à 4 fr. 50 % ?

Un voyageur de commerce est payé à raison de 11 fr. 50 par jour de tournée. Il dépense par jour 13 fr. 20. Après un voyage de 70 jours il a gagné 411 francs, par suite du bénéfice de 2 % qu'il perçoit sur le montant des affaires conclues. Quel chiffre d'affaires a-t-il fait ?

Résultats.

Dictée. — Sur 48 candidats ou candidates : trois ont fait 0 faute ; quinze, 1 faute ; douze, 2 fautes ; sept, 3 fautes.

Trois élèves ayant fait plus de 5 fautes n'ont pas été admis à concourir pour les épreuves orales.

Problèmes. — Sur 48 candidats ou candidates : vingt-huit ont obtenu la note maximum 20 ; vingt-deux ont eu de 17 à 19 points.

Quinze élèves ont fait le 3^e problème (problème facultatif ou de rachat, donné à Paris aux aspirants au brevet élémentaire).

Deux élèves se sont présentés aux examens du brevet élémentaire à Nice et ont été reçus.

Enfin, tous les élèves de nos écoles qui ont concouru pour l'obtention du certificat d'études en France ont été admis, à l'exception d'un seul qui a également échoué aux examens du certificat pour la Principauté.

COLONIES SCOLAIRES

La Commission des Colonies Scolaires s'est réunie aujourd'hui et a fixé la composition des trois groupes restants.

1^o Fillettes de 7 à 10 ans ; 2^o fillettes de 10 à 13 ans ; 3^o garçons de 10 à 13 ans.

Les intéressés seront avisés en temps utile des dates de départ.

Le nombre des demandes pour ces trois derniers groupes était de 318, celui des places à donner de 90.

CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU QUARTIER DES RÉVOIRES

ACQUISITION DES TERRAINS DE L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ BOSIO URBAIN

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine du 17 mai 1910, qui déclare d'utilité publique l'acquisition des terrains de l'ancienne propriété Bosio Urbain, pour la création d'un établissement d'enseignement secondaire au quartier des Révoires, le plan et l'état parcellaire des terrains à acquérir pour son exécution ont été déposés à la Mairie pour être soumis à l'enquête et y resteront déposés pendant dix jours à partir d'aujourd'hui, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance de ces documents et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Monaco, le 27 juin 1910.

Le Maire,
Commandeur DE LOTH.

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PONT ET DE L'AVENUE CASTELLERETTO

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine du 6 juin 1910 qui déclare d'utilité publique le projet d'élargissement du pont et de l'avenue Castelleretto, le plan et l'état parcellaire des terrains à acquérir pour son exécution ont été déposés à la Mairie pour être soumis à l'enquête et y resteront déposés pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance de ces documents et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Monaco, le 27 juin 1910.

Le Maire,
Commandeur DE LOTH.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 21 et 23 juin 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

B. L.-E., né à Monaco le 30 janvier 1892, débardeur, sans domicile fixe, dix-huit mois de prison (par défaut), pour complicité de vol par recel ;

A. E.-V., né à Nice le 25 février 1892, chasseur d'hôtel, sans domicile fixe ni résidence connus, dix-huit mois de prison et 50 francs d'amende (par défaut), pour escroqueries ;

C. V., né à Niello-Belbo (Italie) le 22 septembre 1846, ouvrier-boulangier, sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame CATHERINE GHIGLIONE, épouse DESSAUVAGE, mercière, demeurant à Monaco, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, à Monaco, le *douze juillet prochain, à quatre heures du soir.*

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 27 juin 1910.

Pour le Greffier en Chef,
A. Croco, c. g.

AVIS

COMMERCE DE TAILLEUR pour Dames et Messieurs, sis à Monte Carlo, à céder immédiatement dans de bonnes conditions.

S'adresser à M. Croco, syndic de la faillite Claudio et C^{ie}.

M. Defressine a l'honneur d'informer sa clientèle et particulièrement tous les assurés à la C^{ie} DU SOLEIL, que le sieur **Luciano Pierre** ne fait plus partie de son personnel et qu'il n'a pas le droit de se présenter ni au nom de la C^{ie} du Soleil ni au nom de M. Defressine.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration de la Société du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 6 Juillet**, de 9 heures et demie du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, et conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de mai 1909, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 03160 au n° 03409, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, meubles, fourrures, dentelles, vêtements, hardes et objets divers.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
20, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du vingt-cinq juin mil neuf cent dix, enregistré, Madame MARIE BRUNA, sans profession, épouse de M. FÉLIX FRANCO, relieur, demeurant ensemble à Monaco ;

A vendu à Madame ANAIS BONNAL, logeuse en garni, épouse de M. BERNARD BERTETTI, comptable, demeurant ensemble à Monte Carlo,

Le fonds de commerce de fruits et légumes et comestibles qu'elle exploitait à Monaco, quartier des Moneghetti, villa Joseph Baron, boulevard de l'Observatoire, n° 37.

Avis est donné aux créanciers de Madame Franco, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, par lettre recommandée, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion quifera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, à l'Agence, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 28 juin 1910.

DAGNINO et PASSERON.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour le Vendredi 3 Juin 1910 n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le Samedi 9 Juillet 1910, à 10 heures du matin, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Emission du complément des obligations à souscrire, conformément à l'article 9 des Statuts.

Société Anonyme de l'Hôtel de Paris
et ses Annexes à Monte Carlo

Liste des quarante-huit numéros des obligations sorties au tirage du 16 juin courant :

132	—	188	—	203	—	221	—	270	—	301
324	—	326	—	513	—	547	—	619	—	722
786	—	806	—	884	—	1183	—	1255	—	1341
1347	—	1629	—	1688	—	2049	—	2151	—	2426
2436	—	2628	—	2647	—	2694	—	2738	—	3178
3203	—	3362	—	3384	—	3470	—	3523	—	3611
3766	—	3909	—	3954	—	3959	—	3982	—	4239
4347	—	4454	—	4675	—	4748	—	4832	—	4949

NOTA. — Trois obligations restent à rembourser sur le tirage précédent : 807 — 1157 — 2520.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre juin mil neuf cent dix, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le quatorze juin même mois, vol. 114, n° 12, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal de Première Instance de la Principauté ;

M. MARIUS-MICHEL VELAY, hôtelier, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, palais de l'Aurore, a acquis pour le compte de la communauté de biens réduite aux acquêts existant entre lui et M^{me} JOSÉPHINE-GABRIELLE RINJOU, son épouse ;

De M. CHARLES-HENRI REY, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco, place des Carmes ;

Une maison située à Monaco, quartier des Bas-Moulins, rue du Portier, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, portée au plan cadastral sous les nos 232, 233, 234 et 235 de la section D, d'une superficie en sol de deux cent cinquante mètres carrés environ, confinant : à l'est, la rue du Portier ; au sud, les consorts Giacchetti ; à l'ouest, à un passage indivis, sur lequel la maison vendue a droit d'accès, et au nord, à M^{me} Velay.

Ensemble tous droits d'eau et de passage attachés audit immeuble.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *trente mille franc*, ci. **30,000 francs.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-huit juin mil neuf cent dix.

Pour extrait :
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq juin mil neuf cent dix, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-sept juin même mois, vol. 114, n° 14, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal de Première Instance de la Principauté ;

M. LOUIS-VICTOR VALENTIN, ancien notaire à Monaco, officier de l'Instruction publique, demeurant dans la Principauté de Monaco, boulevard de France, n° 2, a acquis :

De M. ALFRED TENAILLE DE VAULABELLE, publiciste, demeurant à Paris, rue Saint-Placide, n° 62 ;

Une parcelle de terrain, en nature de jardin, située dans la Principauté de Monaco, section de Monte Carlo, boulevard des Moulins, ci-devant route de Menton, portée au cadastre sous le n° 100, partie de la section E, confinant : de l'est, partie à la propriété de M. Rapaire, dont elle est séparée par un mur qui est mitoyen, et partie au surplus de la propriété du vendeur dont le mur sera aussi mitoyen ; du nord, au boulevard des Moulins ; de l'ouest, au passage Grana ; et du midi, à une bande de terrain qui séparera la parcelle de terrain vendue, sur toute sa longueur, du bâtiment dit « Villa du Rocher », la dite bande destinée à former un chemin à usage commun entre le vendeur et l'acquéreur et dont la ligne nord sera en regard de l'angle sud-est de la maison de M. Médecin, architecte.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *quatre-vingt mille deux cent trente-trois francs*, ci. **80,233 francs.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-huit juin mil neuf cent dix.

Pour extrait :
Signé : Alex. EYMIN.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour, de vacances, à prix réduits (1^{re}, 2^e et 3^e classes) délivrés, du 15 juin au 15 septembre, aux familles d'au moins trois personnes. Validité jusqu'au 5 novembre 1910. Minimum de parcours simple, 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Faire la demande de billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Des billets de même nature sont délivrés de toutes gares des réseaux de l'Est, du Nord et de P.-L.-M., pour toutes les gares de chacun de ces réseaux.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1910